

N° 16

Séance du 14 septembre 2021

OBJET :

**RAPPORT
ANNUEL 2020 DE
DÉLÉGATION DE
SERVICE PUBLIC
POUR LA
GESTION DU
01/01/2020 AU
31/12/2020
DU PARC
RÉSIDENTIEL DE
LOISIRS
LES CHALETS DU
HAUT-FOREZ
À USSON-EN-
FOREZ**

Le conseil communautaire de Loire Forez agglomération, légalement convoqué le 07 septembre 2021 s'est réuni à Montbrison à 19h30 le 14 septembre 2021, sous la présidence de Monsieur Christophe BAZILE.

Présents : Marc ARCHER, René AVRIL, Gérard BAROU, André BARTHELEMY, Christiane BAYET, Christophe BAZILE, Hervé BEAL, Abderrahim BENTAYEB, Lyliane BEYNEL, Georges BONCOMPAIN, Roland BONNEFOI, Jean-Yves BONNEFOY, Roland BOST, Jean-Pierre BRAT, Hervé BRU, Annick BRUNEL, David BUISSON, Thierry CHAVAREN, Laure CHAZELLE, Jean-Baptiste CHOSSY, Simone CHRISTIN-LAFOND, Patrice COUCHAUD, Claudine COURT, Bernard COUTANSON, Bertrand DAVAL, Jean-Luc DAVAL-POMMIER, Jean Maxence DEMONCHY, Serge DERORY, Christophe DESTRAS, Thierry DEVILLE, Marcelle DJOUHARA, Catherine DOUBLET, Pierre DREVET, Daniel DUBOST, Paul DUCHAMPT, Jean-Marc DUFIX, Jean-Marc DUMAS, Yves DUPORT, Joël EPINAT, Stéphanie FAYARD, Alban FONTENILLE, François FORCHEZ, Jean-Paul FORESTIER, René FRANÇON, André GACHET, Marie-Thérèse GAGNAIRE, Carine GANDREY, Pierre GARBIL, Jean-Claude GARDE, Olivier GAULIN, André GAY, Cindy GIARDINA, Pierre GIRAUD, Nicole GIRODON, Marie-Thérèse GIRY, Thierry GOUBY, Valéry GOUTTEFARDE, Jean Marc GRANGE, Martine GRIVILLERS, Dominique GUILLIN, Alféo GUIOTTO, Valérie HALVICK, Thierry HAREUX, Jean-René JOANDEL, Olivier JOLY, Michelle JOURJON, Eric LARDON, Alain LAURENDON, Nathalie LE GALL, Patrick LEDIEU, Cécile MARRIETTE, Yves MARTIN, Christelle MASSON, François MATHEVET, Martine MATRAT, Rachel MEUNIER-FAVIER, Frédéric MILLET, Mickaël MIOMANDRE, Thierry MISSONNIER, Jean-Philippe MONTAGNE, Alexandre PALMIER, Quentin PÂQUET, Marc PELARDY, Pascale PELOUX, Hervé PEYRONNET, Marie-Gabrielle PFISTER, Christophe POCHON, Frédéric PUGNET, Pascal ROCHE, Pierre-Jean ROCHETTE, Patrick ROMESTAING, Julien RONZIER, David SARRY, Frédérique SERET, Christian SOULIER, Georges THOMAS, Gilles THOMAS, Jean-Paul TISSOT, Bernard TRANCHANT, Pierre VERDIER, Gérard VERNET, Stéphane VILLARD

Absents remplacés : Christiane BRUN-JARRY par Bruno LOUBATIERE, EVELYNE CHOUVIER par David MURE, Colette FERRAND par Pierre BARTHELEMY, Sylvie GENEPIERRE par Alain DUMOULIN, Serge GRANJON par Jean-Yves FAURE, Michel JASLEIRE par Delphine IMBERT, Monique REY par Agnès GUITAY, Michel ROBIN par Jocelyne BARRIER, Yannick TOURAND par Vivien BROUILLAT

Pouvoirs : Sylvie BONNET à Thierry HAREUX, Stéphanie BOUCHARD à David BUISSON, Christophe BRETTON à Thierry GOUBY, Martine CHARLES à Marcelle DJOUHARA, Pierre CONTRINO à Olivier GAULIN, Béatrice DAUPHIN à Pascale PELOUX, Géraldine DERGELET à Catherine DOUBLET, Flora

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065886-20210914-20210914_CC_D16-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/09/2021



GAUTIER à Jean-Baptiste CHOSSY, Gilbert LORENZI à Alain LAURENDON, Rambert PALIARD à Quentin PÂQUET, Nicole PINEY à Yves MARTIN, Ghyslaine POYET à Nathalie LE GALL, Carole TAVITIAN à François MATHEVET

Absents excusés : Christian CASSULO, Alain LIMOUSIN, Gérard PEYCELON, Denis TAMAIN

Secrétaire de séance : GUIOTTO Alféo

Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé :	128
Nombre de membres présents :	111
Nombre de membres suppléés	9
Nombre de pouvoirs :	13
Nombre de membres absents non représentés :	4
Nombre de votants :	124

Vu l'article L1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu la compétence tourisme de Loire Forez agglomération et en particulier le parc résidentiel de loisirs les chalets du Haut-Forez,

Vu le contrat de délégation de service public par affermage signé avec la SARL OUIN pour lui confier la gestion du parc résidentiel de loisirs (PRL) les chalets du Haut-Forez à Usson-en-Forez, du 01/03/2020 au 31/10/2026,

Considérant le rapport annuel du délégataire sur le fonctionnement et la comptabilité relatifs à l'exécution de la délégation de service public (DSP) ainsi que l'analyse de la qualité de service du PRL les chalets du Haut-Forez.

Considérant les actions réalisées par le délégataire pour développer les recettes de fonctionnement pour un montant de 20 000 € supérieur à la moyenne des 7 dernières années.

Considérant les éléments financiers du délégataire, avec des charges s'élevant à 89 260.98€ et des produits s'élevant à 86 819.91€ pour un résultat 2020 déficitaire 2 441,07 €.

Considérant la redevance d'affermage 2020 du délégataire qui s'établit comme suit : 1 500€ proratisé sur 10 mois, moins 2 mois de remise COVID-19, soit 1 000,00 € et 2 % du chiffre d'affaires de 72 999.39 €, soit 1 459,98 €.

Considérant que ce rapport a été présenté à la commission consultative des services publics locaux de Loire Forez le 3 septembre 2021 et n'a pas suscité de remarque.

Il est proposé au conseil communautaire de prendre acte de ce rapport au titre de l'année 2020.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- prend acte du rapport de délégation de service public au titre de l'année 2020.

Fait et délibéré, à Montbrison, le 14 septembre 2021.

Ont signé, au registre, les membres présents.

Le Président
Christophe BAZILE

Le Président,

- certifie que le présent acte est exécutoire en application des dispositions de l'article L2131 du CGCT, transmis en sous-préfecture
- informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lyon via le site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication

*Pour le Président, par délégation,
Virginie AULAS,
directrice générale des services*